

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉCISION n° DDM 2025-09-01

DÉCISION DU MAIRE

Convention de mandat d'études pour l'aménagement du centre-bourg de La Haye-Fouassière

Le Maire de La Haye-Fouassière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU l'article L 2511-1 du Code de la commande publique,

VU la délibération du 18 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'acter l'attribution du marché de mandat d'études pour l'aménagement du centre-bourg de La Haye-Fouassière à Loire-Atlantique Développement (LAD) par la signature d'une convention,

DÉCIDE

Article 1 :

De valider les termes de la convention de mandat d'études pour l'aménagement du centre-bourg de La Haye-Fouassière à signer avec LAD et dont la rémunération est fixée à 61 480 € HT (73 776,00 € TTC) pour la tranche ferme et à 8 907,50 € HT (10 689,00 € TTC) pour la tranche optionnelle soit un montant total de 70 387,50 € HT (84 465,00 € TTC).

Article 2 :

D'assurer le règlement des factures conformément aux clauses de la convention selon les crédits nécessaires inscrits au budget communal.

Article 3 :

La directrice générale des services, le trésorier principal du Loroux-Botttereau sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La Haye-Fouassière, le 10/09/2025

Le Maire

Vincent MAGRÉ

